

Image not found or type unknown



Vente d'une maison suite à une succession

Par **alessiasacha**, le **03/10/2013** à **08:03**

Je ne suis pas d'accord sur le prix de vente de la maison de mon père que nous avons hérité avec mes frères et sœurs, ainsi que le fils de ma belle-mère.

Comment je peux bloquer la vente en toute légalité.

Je veux bien revoir le montant à la baisse mais pas autant que ceux-ci ont baissé.

Merci de votre réponse

Cordialement